



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale des étrangers en France

15 janvier 2019

Communiqué de presse

Statistiques annuelles en matière d'immigration, d'asile et d'acquisition de la nationalité française

Conformément au code de bonnes pratiques de la statistique européenne, la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'intérieur a mis en place un calendrier de publication des statistiques annuelles entrant dans le champ de la migration et de la protection internationale.

Ainsi, dans le respect des règles de la statistique publique, sont diffusées le 15 janvier 2019 les données provisoires relatives à la délivrance des visas aux étrangers, aux éloignements des étrangers en situation irrégulière, à la demande d'asile et à l'acquisition de la nationalité française ainsi qu'une première estimation de l'admission au séjour.

I. Les visas et les titres de séjour

Après la forte progression de 2017, qui faisait suite à un repli en 2016, le nombre de visas délivrés progresse plus modérément en 2018 (+ 4,4 %), avec un total de 3 571 399 visas délivrés. En leur sein, les visas de court séjour Schengen augmentent au même rythme (+ 4,3 %), toujours portés par la progression des visas touristiques, notamment pour les ressortissants russes et indiens alors que les visas délivrés aux ressortissants algériens sont en baisse. La Chine reste le premier pays d'origine des titulaires de visas, avec 875 994 visas délivrés en 2018 (+ 3,2 % par rapport à 2017).

La primo-délivrance des titres de séjour progresse de 3,3 % en 2018, avec un total de 255 550 titres de séjour délivrés, sur la base d'une première estimation.

L'immigration familiale, qui représente la plus grande part du flux migratoire, est quasiment stable (+ 0,5 %).

82 580 premiers titres de séjour ont été délivrés à des étudiants, ce qui représente le plus haut niveau jamais atteint, après 80 339 en 2017.

Les premiers titres pour un motif économique s'établissent à 32 815, en hausse de 19,5 %. L'immigration professionnelle représente maintenant 13 % de l'ensemble.

En 2018, 27 215 titres de séjour ont été délivrés (9 271 premiers titres et 17 944 titres en renouvellement) dans le cadre du « Passeport talent », créé dans le cadre de la loi du 7 mars 2016.

Toujours sur la base d'une première estimation, les premiers titres humanitaires sont en repli (- 2,2 %) pour la première fois depuis 2013, avec 35 645 titres délivrés en 2018.

II. L'éloignement des étrangers en situation irrégulière

En 2018, le total des éloignements d'étrangers en situation irrégulière est en hausse de 13,6 %, à 19 957 après 17 567 en 2017. Les éloignements forcés augmentent de près de 10 %.

Les retours forcés de ressortissants de pays tiers vers les pays tiers s'établissent à 7 105 en 2018, après 6 602 en 2017, ce qui constitue leur plus haut niveau depuis 2010. Ce sont ces retours forcés qui sont les plus représentatifs de l'action des forces de l'ordre et des services des préfectures dans la lutte contre l'immigration irrégulière. Enfin, les retours aidés doublent presque (+ 92 %).

Au total, plus de 30 000 étrangers en situation irrégulière ont quitté le territoire national en 2018 (éloignements, départs volontaires et départs spontanés), soit un niveau supérieur de 22% à celui de 2016.

III. L'asile

En 2018, 122 743 demandes d'asile y compris mineurs accompagnants ont été introduites à l'OFPRA, soit 22 % de plus qu'en 2017.

Le nombre de demandes d'asile enregistrées au niveau des guichets uniques atteint 128 800 y compris les mineurs accompagnants.

Les premières demandes placées en préfecture sous procédure Dublin représentent 37 % de l'ensemble des premières demandes d'asile en 2018, un niveau comparable à celui de 2017 (38 %).

En 2018, le premier pays de provenance des primo-demandeurs d'asile à l'OFPRA est l'Afghanistan, suivi de la Guinée, de l'Albanie, de la Géorgie, de la Côte d'Ivoire et du Soudan.

Le nombre de personnes s'étant vu octroyer en France une protection s'élève à 33 380 personnes en 2018 après 31 964 en 2016 (+ 4,4 %). Le taux d'admission au statut en première instance par l'OFPRA reste stable en 2018 (26,4 % contre 26,8 % en 2017), il en est de même pour le taux d'admission final au statut, après prise en compte des décisions de la CNDA (35,7 % contre 35,8 %).

IV. L'acquisition de la nationalité française

En 2018, le nombre des acquisitions de la nationalité française par décret et par déclarations (mariage, ascendants de français, frères et sœurs de français) relevant du ministère de l'intérieur a connu une baisse de 7,0 %.

Cette évolution recouvre à la fois une diminution marquée des acquisitions par décret qui passent de 65 654 en 2017 à 55 380 (soit -15 %) et une augmentation sensible du nombre d'acquisitions par déclarations qui progresse de 20 % (21 000 contre 17 476 en 2017).

L'ensemble des données sont consultables sur www.immigration.interieur.gouv.fr